



COMPTE RENDU DU CONGRES DU 17 MARS 2018 SAINT GEORGES DE REX

Le 17 mars 2018, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale à Saint-Georges-de-Rex (79), sur convocation écrite faite par le conseil d'administration. L'assemblée est présidée par Estelle RODON, assistée de Laurie ZAPATA, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu 2017
- Rapport moral
- Rapport activité
- Rapport financier
- Approbation des rapports 2018

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Estelle Rodon, présidente de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Avant d'aborder le rapport moral et le bilan des activités, il est fait état de l'envoi dématérialisé du rapport d'activité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 2017

Le compte rendu de l'assemblée générale 2017 est voté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

Merci à tous d'être venu, et de plus en plus nombreux.

Merci à Monsieur le Maire de nous prêter la salle communale.

Merci à Mathieu Baudoin, Patrice Baudoin et Raphaël Gardot, et Alexis Pernet pour les interventions de ce matin. Ces échanges étaient très intéressants et nous montre qu'il y a des choses qui s'inventent en agriculture.

Pour la CDMP, l'année fut très dense. La CDMP n'a toujours pas de nouveau stand, toujours pas de bulletin d'information. Elle n'a pas augmenté le nombre d'adhérents mais continue de fédérer les associations.

La CDMP poursuit les actions introspectives, grâce à Jacques Tapin (IFREE) et Damien Marie. Beaucoup d'idées sont ressorties lors de la rencontre des adhérents, des projets, des réflexions sur la perception qu'on a de l'association. Il s'agit d'une amorce, à suivre donc.

Il convient de revenir sur le projet des bassines, pas pour donner les détails techniques, mais pour parler du travail inter associatif sur ce projet. Les associations se sont très régulièrement retrouvées pour travailler sur des points techniques et concorder les discours. Un travail est

également en cours sur le recours contre l'arrêté inter préfectoral. Les associations se sont retrouvées environ tous les 10 jours à 3 semaines depuis un an et demi, sous l'animation de la CDMP. La CDMP joue pleinement son rôle de coordination.

Cette année a été riche, et l'on continue son travail sur l'avenir. L'année à venir sera aussi très dense, notamment grâce aux membres de la coordination, ainsi qu'à leurs compétences... Nous avons parfois besoin d'autosatisfaction, car nous avons souvent tendance à oublier de valoriser le travail réalisé.

RAPPORT D'ACTIVITE

GOUVERNANCE

La CDMP a organisé trois conseils d'administration en 2017, et se réunit tous les 1ers vendredis du mois à Fontenay-le-Comte, dans les locaux dans la LPO Vendée.

COMMUNICATION

L'association devrait réaliser un bulletin marais Infos, qui reprendra le travail de frise chronologique qui a été réalisé pour l'après-midi de réflexion du 04 novembre. C'est un document très riche et très intéressant qui devrait se poursuivre.

L'association a organisé une rencontre associative le 04 novembre 2017, à l'occasion des 40 ans de l'ACEDEM, débutant par une sortie terrain sur le paysage du Marais. L'après-midi a été l'occasion d'avoir une réflexion autour de l'image de la CDMP :

- un temps sur les attentes déçues : beaucoup de personnes n'ont d'attentes déçues par la CDMP.
- un temps sur les attentes, ce qui pourrait motiver d'autres à s'impliquer : Des difficultés à recruter.
- une compilation des réflexions de l'après-midi a été écrite sous forme de carte mentale. Ce travail en est pour l'instant resté à cette étape. Des idées de sorties, des propositions sont également ressorties de ces échanges, et notamment l'idée de se donner un rythme, et se revoir à l'automne pour discuter sur l'association, et échanger sur les réflexions sur le marais poitevin.

INSTANCES DE CONCERTATION

Comme chaque année, et grâce à l'implication bénévole de ses adhérents, l'association a participé à différente instance de concertation :

- Commissions Locales de l'Eau des SAGE « Lay », « Sèvre Niortaise - Marais Poitevin » et « Vendée » ;
- Comité de Bassin Loire Bretagne (CDMP en tant que membre FNE) ;
- Comité national de l'eau (CDMP en tant que membre FNE) ;
- Commission de la Nature, des Paysages et des Sites en Deux Sèvres ;
- Comités consultatifs des réserves naturelles de la Baie de l'Aiguillon, de St-Denis-du-Payré et de la Casse de la Belle-Henriette ;
- Conférences départementales de l'Eau en Deux-Sèvres, Comité de gestion de l'eau et groupes de travail 'sécheresse' des Deux-Sèvres (via DSNE) ;
- Comité de gestion de l'eau de la Vendée ;
- Comités de surveillance des retenues de substitution des programmes « Autise/Vendée/Lay » et du projet de « Sèvre-Mignon » ;
- Comité de pilotage Natura 2000 du site Marais Poitevin ;
- Conseil d'administration de l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP) et aux commissions et groupes de travail ;
- Comité de Pilotage MAE-C ;
- Groupes de travail mis en place par l'EPMP pour l'établissement de règlements d'eau.

Cette année, la CDMP a également fait partie du comité consultatif de la RNN de St Denis du Payré.

LA CONFERENCE DES APNE DU PNR :

L'association a décidé le retrait de la conférence des APNE du Parc naturel régional du marais Poitevin. Cette instance a été créée lors de la re labellisation du parc naturel régional, pour répondre à l'une des nombreuses réserves du CNPN par rapport au contenu de la charte du PNR. La CDMP a été représentée à chaque réunion de la conférence des APNE. Elle a demandé d'aborder des sujets sensibles (agriculture, marais communaux...). Le constat a été fait qu'il s'agit en réalité d'une instance d'information, mais de pas de prise en compte et/ou de réponse ou retour pour les APNE. De plus les APNE sont pas ou peu représentées dans la commission agriculture/environnement. Les APNE ont demandé à rencontrer la présidente de cette commission, mais cette rencontre n'a jamais eu lieu. La CDMP a donc pris la décision de quitter la conférence. Un courrier a été adressé au président du parc début mars, mais à ce jour, l'association n'a reçu aucun retour.

Intervention : Il convient d'insister sur un point : le constat a été fait par le CNPN d'une labellisation pas ordinaire, d'un PNR pas ordinaire, dans des circonstances pas ordinaires, et des problèmes posés par une charte qui n'a pas été travaillée avec les associations. Comment un PNR peut-il fonctionner s'il n'oriente pas son action avec des partenariats extérieurs ? Il y a bien eu une expression commune (FNE et la LPO) demandant une réflexion sur la manière d'agir pour le parc de sorte que les assos soit « associées » (le terme est important), au suivi et à la mise en œuvre de la charte. Il s'agissait d'une instance de concertation et non d'information. On a fait semblant de croire que la conférence des APNE jouerait ce rôle-là. Nous avons été relativement patients, mais très vite, le constat a été fait que cela ne fonctionnait pas.

Sur le plan purement informatif, venait à l'ordre du jour les informations dont on voulait nous parler, et non pas ce qui pouvait nous intéresser. L'expression de APNE a été balayée (« on le fait déjà »), entraînant de grosses difficultés répétées à rentrer dans le dispositif. Il a souvent été répondu aux APNE que les demandes faites en conférence étaient relayées au bureau du parc. Après vérification des procès-verbaux des bureaux du PNR depuis 2014 suit à une demande de communication, nous avons pu constater que sur les 13 ou 14 bureaux qui se sont réunis, les remontées sont moindres. La conférence des APNE n'a été remontée qu'une seule fois, à travers une seule phrase. En conclusion, on constate que sur le papier il y a toutes les instances pour que le parc puisse affirmer la participation des APNE, mais la réalité est bien différente. Par ailleurs, on constate qu'aucune commission ne s'est réunie alors qu'on devait y être invité.

Intervention : Je partage ces critiques sur le non fonctionnement de cette instance. Quel est le meilleur positionnement pour que les choses bougent ? J'aurais préféré que nous ayons une discussion inter associative sur la question, car il faut mettre les choses dans la balance. Au niveau du GODS, cette discussion a eu lieu au dernier CA où il n'a pas été acté un boycott de cette conférence. Il a été estimé que l'on peut encore faire que les choses bougent.

Intervention : Il faudrait que ce soit une action commune. Si seule la CDMP prend cette position, il se peut que cela n'aboutisse pas.

Intervention : La CDMP s'est posé la question. Certaines associations ne participent plus même si cela n'est pas officialisé. On a souhaité que les choses soit écrites et formalisées. Est-ce que c'est très important pour le PNR, et pour la CDMP de continuer ?

Intervention : Il est important pour le PNR de travailler avec les APNE.

Intervention : Ce n'est pas la première fois que la CDMP prend une position différente d'autres associations. Les choses ne sont peut-être pas claires pour tout le monde. D'une part, est-ce qu'on attend une réponse du PNR ? Non. Ça ne marche pas. La preuve est faite. Si la CDMP est seule ou

presque seule à sortir de la conférence, je pense que cela aura aussi du poids. La CDMP a sa propre légitimité et reconnaissance. Même si d'autres associations continuent, le fait que la CDMP n'y aille pas, ne signifie pas pour autant que cela est neutre.

Intervention : Cela est trop facile pour le PNR, car il peut dire au CNPN que cette conférence marche, et que seulement une association en est partie.

Intervention : Toutes les autres associations n'y vont pas ou plus. Très vite les APNE ont trainé des pieds, et ont évité d'y aller.

Intervention : Je partage ce discours et ce positionnement. Les Rouches n'ont jamais évoqués le sujet de fond comme cela est fait ici. Les assos y vont en trainant les pieds. Les Rouches n'y vont plus. Nous n'avons jamais eu les réponses malgré des demandes faites par écrit. Cela vaut-il la peine de cautionner ça ? Certes on peut avoir des informations, mais pas de vrais retours sur des sujets importants.

Intervention : Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises en CA. L'Epouesou est en accord pour s'aligner ce qui a été exprimé par la CDMP.

Intervention : Concernant DSNE, on se trouve entre deux positions : celle de la solidarité avec la CDMP. Cela ne pouvait pas marcher dès le départ, car ce n'est pas une entité qui influe sur le pilotage. Mais on continue à y aller, car ce sont des réunions d'informations, et qu'elles permettent de garder du lien.

Intervention : critère pour décider que plus intéressant ?

Intervention : Je me suis rendu à l'assemblée générale du PNR. La vérification a été faite que les APNE ne font pas partie du discours du PNR. Les APNE ne sont jamais mentionnées, en dehors de LPO, car c'est un partenaire sur les marais communaux. Il a été question de la fédération de pêche pour une autre action. Les actions du PNR sont faites à travers la présentation des budgets : les orientations du parc : étude autour de la rénovation du circuit fluvial, abandon de la laiterie de Coulon, actions autour des communaux. Je n'ai pas entendu parler d'éducation à l'environnement, pas de préoccupation autour de la gestion des eaux, ni de la gestion des sols. C'est mon impression générale. Ce problème a été évoqué en bureau à la LPO, et les avis sont partagés. On a compris le jeu du Parc, dont ses réticences, mais les salariés de la LPO 85 sont plus partagés, car ils ont de très bons rapports avec les agents du PNR. Les actions sont intéressantes avec eux. Mais je reste d'accord sur le fait que cette conférence n'est pas un exercice obligatoire. L'aspect informatif est important, notamment car il manque de transparence du PNR pour avoir des infos.

Intervention : On souhaite qu'on trouve un autre moyen. Cette conférence me semble perverse au niveau de sa finalité. 2018 permettra sûrement une position assez claire mais la tendance est plutôt négative.

Intervention : La question à se poser est de savoir si le PNR est une instance politique ou une équipe technique. Les modes de communication font qu'on mélange tout. Une conférence des APNE est une instance politique.

Intervention : Personne au sein du comité technique ne sait que ça existe. NE17 n'est pas ou peu présente, et c'est plutôt la LPO qui y est présente. Nous y allons par solidarité. C'est différent avec les salariés, ils ont leur vie, leur boulot. Il n'y a jamais de discussion avec les élus, ce qui est pitoyable. Il existe une sorte de mépris. Il faut faire le bilan de tout ça, et transformer le nom de cette instance. On est plus du tout dans ce qui avait été prévu à l'origine. « Ça n'a jamais existé d'ailleurs ». Mais l'affichage est là. Si on n'obtient pas de réponse, il ne faut pas que la CDMP en reste là. Il faut exiger que cela ne s'appelle pas comme ça.

Intervention : Si un élu doit venir nous parler, ce sera Catherine Tromas. Ou alors, il ne se passera rien.

Intervention : C'est très symptomatique d'un projet de PNR qui n'en est pas un. Nous sommes à des années lumières de ce qu'on pourrait attendre d'eux. C'est la manifestation du désintérêt porté aux attentes des APNE.

Intervention : Je crains que le contexte actuel ne nous soit pas très favorable. Qu'est-ce qu'ils vont interpréter ? Je rebondirais sur la proposition de Patrick. Demander que ce ne soit plus une conférence.

Intervention : Cela doit être collectif.

Intervention : Il faudrait se donner un délai (1 mois/2mois), pour agir ensuite.

Intervention : Il faudrait attendre le retour de la prochaine réunion, et voir comment cela se passe.

Intervention : Pour les élus, je pense que c'est de l'indifférence. Qui a les manettes dans le système, et pourquoi sont-ils là ? Parce qu'il y a des sous à prendre. Les collectivités sont financièrement étranglées. Le tourisme c'est ça. Pour les élus, ce sont des sources variées de financement. En revanche, s'il y a une médiatisation, c'est par rapport aux recommandations du CNPN, et des instances.

Intervention : Il y a quand même l'observatoire du patrimoine naturel.

Intervention : L'OPN est un joyau mais pour répondre à la problématique des communaux, ils déshabillent l'observatoire, qui est une référence.

Intervention : A quoi devraient servir les résultats de l'OPN ? A réorienter les missions du PNR ? Mais c'est comme si cela ne servait pas.

Intervention : L'observatoire, c'est l'arbre qui cache la forêt. C'est dommage, car il y a un excellent technicien qui s'occupe de l'OPN.

Intervention : Pour la CDMP, on attend une réponse écrite du PNR, avant d'acter autre chose.

EPMP

PRESENTE PAR ESTELLE RODON, FRANÇOIS-MARIE PELLERIN ET YVES LE QUELLEC

L'association participe au conseil d'administration de l'EPMP, environ 3 fois par mois. Pour rappel, l'EPMP dispose de la compétence eau. L'association reste attachée à cette structuration. C'est l'une des seules structures collégiales, composés d'élus, et de la société civile (APNE...) même si elle est déséquilibrée. Le Collège Etat y est très important. C'est toutefois le moins pire qui existe en outil de planification.

Une mission interministérielle a été candidatee par les 2 ministères (Environnement et Direction Générale des Finances), chargée de faire des propositions pour rationaliser les services de l'Etat. Cette mission aurait souhaité la fusion de l'EPMP dans l'ARB, alors qu'au début, elle devait garder son autonomie et simplement mutualiser certains services.

La CDMP a rencontré cette mission. Nous ne sommes pas très inquiets sur le paragraphe EPMP, car par chance, cet organisme n'existe pas ailleurs, et est inscrit dans la loi.

Cela reste quand même préoccupant pour l'avenir.

LES COMMUNAUX

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

Il y avait une convention sur la gestion des communaux jusqu'en 2014, non renouvelée, malgré les demandes répétées des associations. Finalement le PNR a signé une convention avec la chambre agriculture. La CDMP a envoyé un courrier au Parc. La réponse a été de présenter les actions en place pour les communaux. La CDMP reste très inquiète sur la gestion des communaux.

Intervention : Il y a vraiment de quoi se mettre en colère. Ce PNR n'a en interne aucune compétence. Il ne s'intéresse absolument pas à ce sujet ; délègue à la chambre d'agriculture. Le PNR n'a pas envie de s'en préoccuper. C'est d'une gravité quand on sait la place de ce sujet, au niveau environnemental, et au niveau économique.

Intervention : Le PNR externalise la mission agriculture aux chambres d'agriculture mais pas l'environnement aux APNE. On peut s'interroger.

GESTION DE L'EAU

PRESENTE PAR FRANÇOIS-MARIE PELLERIN

Réserves de substitution

Une cellule d'expertise a été mise en place afin d'étudier les différents projets de territoire, sur plusieurs régions. Les membres de la cellule venus sur le secteur (comme dans d'autres zones où les projets n'avancent pas comme en Rhône Méditerranée). Sont venus en 79, 85 et 17.

On peut imaginer que dans l'esprit de beaucoup, c'était pour vérifier comment débloquer les projets locaux qui ne marchaient pas. Mais ce n'est pas que ça, car il demande à discuter aussi des projets de territoire.

C'est un des éléments sur lesquels les associations ont insistées, et ont été bien entendues, notamment sur le surdimensionnement des projets, pas seulement techniques.

Intervention : Il semble que le Préfet souhaite trouver une porte de sortie par le haut.

Intervention : Les représentants du ministère de l'agriculture ont des questionnements intéressants. Il faudra que l'aspect territoire soit porté par tous. Certains ne sont pas légitimes, du moins ont une place trop importante, qui légitime des projets. Je ne sais pas comment on va s'en sortir.

GESTION DE L'EAU

PRESENTE PAR FRANÇOIS-MARIE PELLERIN

La sécheresse

Cette année a été exceptionnellement sèche. C'est intéressant pour les uns et pour les autres, car c'est dans ces années que sont mises à l'épreuve les administrations et les textes. On voit ce qui marche, ce qui ne marche pas. Il y a des choses qui marchent, d'autres pas. On travaille pour faire avancer la gestion de crise.

L'association participe aux réunions chaque semaine, habituellement en été. Mais cette année, cette année, ces réunions ont également eu lieu en hiver, en raison du contexte de fort déficit hydrique.

JURIDIQUE

La CDMP fait partie (et anime le collectif) des 12 associations portant le contentieux contre l'arrêté inter préfectoral d'autorisation de construction et d'exploitation des 19 réserves de substitution du bassin de la Sèvre Niortaise, du Mignon et de la Courance.

VOTE DU BILAN D'ACTIVITE

Il est procédé au vote du bilan d'activité. Celui-ci est validé à l'unanimité.

BILAN FINANCIER

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

BILAN 2017

Il est procédé au vote du bilan financier. Celui-ci est validé à l'unanimité.

BILAN PREVISIONNEL 2017

Le bilan prévisionnel est présenté. Concernant le marais infos, il n'y aucune source de financement en face. Cela pourrait-être des partenaires privés.

PERSPECTIVES

L'association souhaiterait pouvoir reprendre son stand. Il faudrait voir si des partenariats pourraient être envisageables.

MR LIEGRE – ST GEORGES DE REX

PRESENTE PAR MR LIEGRE, MAIRE DE SAINT-GEORGES-DE-REX

INTERVENTION ET DISCUSSION AUTOUR DE L'AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS

PRESENTE PAR MR BERLAND - ASSOCIATION APAD

Mr BERLAND, agriculteur à St Martin de Frigault, nous présente la mise en place de son système agricole basée sur la conservation des sols.

VISIONNAGE D'UN FILM REALISE PAR L'APAD

Mr BERLAND présente un film réalisé par l'APAD sur les méthodes d'agriculture de conservation durable, qui repose sur 3 piliers :

- L'abandon du travail du sol afin de ne pas perturber l'équilibre du sol et éviter la germination des adventices
- La lutte contre l'érosion des sols par le couvert des sols.
- La diversité des plantes cultivées afin de favoriser la biodiversité.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Actuellement 400 à 500 personnes utilisent cette technique en France, technique introduite avant même que le terme de ne soit traduit de l'anglais. Il s'agit du semis sans labour. Il a fallu attendre 10 ans avant que cela marche. La grande rupture positive a eu lieu lorsqu'on a réfléchi non pas seulement à la modification des outils mais à l'ensemble du système agricole.

Le semi direct ne marche pas seul, mais seulement si des choses sont réalisées en amont. Cela nécessite des outils adéquates. On s'est rendu compte, que comme la bio, on mettait en place des choses similaires mais sur des voies différentes.

Un groupe a été créé en Vendée avant 2012, avec comme volonté de faire évoluer le système agricole. Il a fallu batailler pour être accompagné et avoir une structure support. Le meilleur moyen a donc été de le faire soi-même, avec le souhait de se régionaliser. En Vendée, la chambre d'agriculture ne nous a toujours pas reconnu, de sorte que nous travaillons en marge du système dominant.

En Vendée, notre groupe comptabilise environ 80/100 personnes adhérentes. Il est possible de les identifier lorsque les champs ne sont pas nus. Nous réalisons également des journées portes ouvertes. Si nous sommes partis à l'aventure, nous nous reconnaissons tous dans l'agriculture de conservation des sols tels que défini par la FAO aujourd'hui. Nous savons, par l'expérimentation, que les trois piliers sont nécessaires, et que si l'un saute, cela ne fonctionne plus. Il faut faire avec le vivant, et non pas contre.

Au sein du groupe, nous sommes tous différents. Certains sont éleveurs, d'autres irrigants. A titre personnel, je fais du maïs, du porc, tout ce que déteste l'écologie. Mais d'un autre côté, mon sol augmente en matière organique, plus 2% sur certains sols.

Le taux de matière organique est l'indicateur que l'on devrait garder. Ce taux de matière organique est concentré en surface, et l'on ne fait qu'imiter la forêt. C'est la grande différence avec d'autres agricultures. Une plante vivante est capable de conserver le sol, elle entretient une biodiversité dans le sol.

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LA ?

La première question qui se pose, est pourquoi changer ? Ce déclic est propre à chacun. Pour certains, ce sera le manque de ver de terre le long de la parcelle pour aller pêcher. Me concernant, il s'agissait d'un problème matériel pour récupérer la pierre. La nature des sols, et la battance (dégradation) est parfois le déclic. Certains sols sont proches de 1 en matière organique, c'est-à-dire quasiment désert.

L'une des difficultés est de vaincre le regard de son voisinage, et des pères institutionnels, ainsi que ses propres connaissances acquises. Dans les années 1980, nous étions considérés comme de vrais rebelles.

Aujourd'hui on cherche à réduire toujours plus les intrants chimiques. Nous utilisons moitié moins de fongicides et insecticides et herbicides, et on cherche toujours comment les baisser davantage.

Intervention, questions et débats :

- *Pas de refus des institutions, prêt à travailler avec tout le monde, sans dévoyer le système*
- *Autoformation continue et partage des avancées en interne et à l'extérieur (groupe agriculteur, journée patrimoine...)*
- *Système pas forcément économique mais dépend de la dégradation des sols, et des techniques déjà mises en place initiales*
- *Apport pour la biodiversité – vision à long terme – agriculteur du vivant*
- *Importance de revoir l'ensemble du système agricole (aménagement paysager des parcelles, haies, subdivision des parcelles, bandes enherbées, rotations...)*
- *Une des plus grosses difficultés du regard des autres agriculteurs « Arrêter le labour dans une ferme, c'est comme tuer le père, et le grand-père »*

La présidente remercie l'assemblée et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.